

1-TELECT
Société à responsabilité limitée au capital
de 7 500 euros

**Siège social : IB Boulevard Cotte
95880 ENGHien-LES-BAINS**

RCS PONTOISE 487 969 107

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le quinze Septembre à 20 heures.

Je soussigné M. GARINO Benoit agissant en qualité de gérant et seul associé de la société 1-TELECT SARL, propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Mise à jour de l'objet social
- Mise à jour des statuts en conséquence

Première décision :

L'assemblée générale décide, conformément à l'article L. 223-18 du code de commerce, de transférer le siège du « 1Bis Boulevard Cotte 95880 ENGHien-LES-BAINS » au « 28 Allée Edouard CRUMIERE 26000 VALENCE » à compter du 15 Septembre 2025.

Les statuts sont donc modifiés comme suit :

ARTICLE 5 - Siège social

Ancienne mention :

« Le siège social est fixé à 1Bis Boulevard Cotte 95880 ENGHien-LES-BAINS »

est remplacée par la nouvelle mention :

" Le siège social est fixé à **28 Allée Edouard CRUMIERE 26000 VALENCE** ".

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



1

Deuxième décision

L'assemblée générale décide, conformément à l'article L. 223-18 du code de commerce, de modifier l'objet social en le complétant.

Les statuts sont donc modifiés comme suit :

ARTICLE 2 - Objet social

Ancienne mention :

- « Etude, vente, installation, maintenance, de solutions domotiques et audio- visuels. Intégration de produits innovants dans l'habitat et le tertiaire. »

est remplacée par la nouvelle mention :

- « Étude, vente, installation, programmation, maintenance, dépannage dans les domaines de la domotique, des réseaux informatiques, de la sécurité, du contrôle d'accès et de l'audio-vidéo ; prestations de conseil, assistance et formation liées à ces activités. »

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Troisième décision

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce qui précède, j'ai rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associé unique gérant

Signature



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gérard" or a similar name, followed by the number "2" at the bottom right.